



## **EXTRAIT DE DELIBERATION** **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

**N°05/2023**

L'an deux mille vingt trois  
Le Jeudi 9 février à 18h

**OBJET**

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni à Salle polyvalente – 42, place de la Mairie à GIRANCOURT (88390), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

**FINANCES**

\*\*\*\*\*

Demande de subvention FEADER et Conseil Départemental des Vosges pour le programme LEADER pour l'animation pour l'année 2023

M. François THIERY est nommé secrétaire de séance.

### **SONT PRESENTS**

ARNOULD Nicole, BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHOLEY Bertrand, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DIDIERJEAN Emilie, FRANCOIS Gilbert, GRASSER Jacques, GUILLAUMEY Jean-Marie, HATIER Maurice, LAPORTE Irène, LAURENT Annick, LEMARQUIS Christine, LEMESLE Christophe, MARCOT Véronique, MARTINET Jean-Luc, MICHEL Lucette, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PERILLAS Patrick, PETIT Jean-Paul, RELION Marie-Chantal, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain, SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, TANNEUR Céline, THIEBAUT Christine, THIERY François, TOUSSAINT Michel, VAGNER Patrick, VILLEMIN Yannick

**DATE DE CONVOCAION**

01/02/2023

### **SONT EXCUSES**

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BOEUF Patrick, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER, BOYÉ Pascal, CASSAGNE Philippe, CHAMPAGNE Patricia, CLAUDON Philippe, Jean-Daniel, COLNÉ Jacques, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie, DEL GENINI DESTRIGNEVILLE Hervé, Elisabeth, DREVET Frédéric, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GARCIN Daniel, GEORGÉ Dominique, GRANDVALLET François, GREMILLET Lydie, GREWIS Vanessa, GUELLAFF Kévin, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMAMI Amira, HAMMOUALI Nadia, HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JACQUOT Michel, JEAN Virginie, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LEROY Patrick, LOUIS Claude, MARQUAIRE Dominique, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, MULLER Stéphanie, NARDIN Patrick, PARVE Emmanuel, PHILIPPE Jean-Pierre, POIRIER Stéphanie donne pouvoir à Yannick VILLEMIN, PIERRE Gabriel, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONIN Stéphane, SMAINE Margot, SYLVESTRE Pierre, TATIN Yannick, THOMAS Dominique, THOMAS Philippe, TIHAY Jean-Christophe, VAGNE Daniel, VARIN Gilles, VINCENT Jacques

**NOMBRE DE DELEGUES EN EXERCICE**

56

**NOMBRE DE PRESENTS**

35

**NOMBRE DE POUVOIRS**

1

**NOMBRE DE VOTANTS**

36

**NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES**

36

Monsieur le Vice-Président s'exprime comme suit :  
Mesdames, Messieurs,

Considérant que le PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges a été sélectionné en tant que Groupe d'Action Locale pour le programme LEADER 2014-2022,

Considérant, sous réserve de sélection, le travail à conduire en tant que Groupe d'Action Locale pour le programme LEADER 2023-2027,

Considérant que le travail d'animation et gestion du GAL sera effectué en 2023,

Considérant que les principales actions de l'animation du GAL consistent à poursuivre l'accompagnement des porteurs de projet, l'instruction des demandes d'aide et de paiement et l'organisation de comités de programmation pour sélectionner les projets du GAL,

Considérant les autres actions des chargées de mission LEADER (2 ETP) : participation également aux formations organisées par l'Autorité de Gestion afin d'être le plus efficace possible dans l'animation et la gestion de l'ensemble du programme LEADER, formalisation d'un bilan des projets soutenus les années précédentes par le GAL, en lien avec les indicateurs de réalisation et de résultat mentionnés dans les fiches actions de la stratégie LEADER du GAL,

Considérant la nécessité de renforcer la fonction de contrôle de dossiers LEADER et donc d'avoir recours à une fonction d'audit,

Vu la mise à plat de la programmation depuis septembre 2021, l'élargissement de la stratégie et compte tenu du nombre de projets déposés depuis la réouverture de la programmation LEADER le 18 mars 2022, le PETR souhaite poursuivre la dynamique auprès des porteurs de projet et fait le choix de privilégier les fonds LEADER au bénéfice des nouveaux projets.

Le PETR va solliciter le soutien financier du FEADER et du Conseil Départemental pour la gestion de l'animation 2023 du programme LEADER sur la base du plan de financement ci-après :

<b>DEPENSES</b>		
<b>Animation 2023</b>	100 000,00 €	84,00%
<b>Frais d'audit</b>	19 200,00 €	16,00%
<b>Total</b>	119 200,00 €	

RECETTES		
LEADER 2014-2022	66 460,00 €	55,76 %
LEADER 2023-2027	20 000,00 €	16,78 %
CD Vosges	8 900,00 €	7,46 %
PETR PECV	23 840,00 €	20,00 %
Total	119 200,00 €	

**DELIBERATION**

Après avoir entendu le rapport du Vice-Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

- DECIDENT d'abroger la délibération n°47-2022 au regard de l'évolution du plan de financement concernant la demande de subvention FEADER pour le programme LEADER pour l'animation pour l'année 2023
- APPROUVENT le projet d'animation et de gestion du GAL du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges pour l'année 2023, dont le descriptif et le plan de financement figurent ci-dessus,
- AUTORISENT Monsieur le Président à solliciter une subvention FEADER et au Conseil Départemental des Vosges au titre du programme LEADER 2014-2022 et sous réserve de sélection au titre du programme LEADER 2023-2027,
- AUTORISENT Monsieur le Président à prendre en compte la différence induite par le refus d'une des subventions sollicitées ou par l'attribution d'une subvention à un montant différent de celui figurant dans le plan de financement,
- AUTORISENT Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce projet et aux différentes demandes de subvention.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

Yannick VALLEMIN

